



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 26
Voix favorables : 26
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 20 novembre 2018

Délibération
n° CA 2018 - 167

**approuvant la signature de l'avenant n°4 à la convention de partenariat
entre l'Université Toulouse 1 Capitole (TSM) et l'Association pour la Formation aux métiers de la
Banque et de la Finance (AFBF) concernant la Licence professionnelle banque – 2018-2019**

Vu le code de l'éducation pris notamment en son article L712-3 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le conseil d'administration approuve la signature de l'avenant n°4 à la convention de partenariat entre l'Université Toulouse 1 Capitole (TSM) et l'Association pour la Formation aux métiers de la Banque et de la Finance (AFBF), annexé(e) à la présente délibération.

La présidente du conseil d'administration,


Corinne MASCALA



Avenant n° 4 à la convention de partenariat en date du 28 novembre 2014

Entre les soussignés :

L'Association pour la Formation aux métiers de la Banque et de la Finance (AFBF), organisme gestionnaire du CFA Banques de la Région Midi-Pyrénées

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée auprès de la Préfecture de police de Toulouse le 8 août 1994 sous le numéro de dossier 3/23676, numéro SIRET 482 403 938 00012, dont le siège social est situé Immeuble Le Magellan - Rue Magellan - 31670 LABEGE,

Représentée par Monsieur **Pascal BOUTIN**, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommé le « **CFA** »

D'une part,

L'Université de Toulouse 1 Capitole,

Etablissement public administratif à caractère scientifique, culturel et professionnel situé au 2, rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 TOULOUSE Cedex 9,
Représenté par Madame **Corinne MASCALA** en sa qualité de Présidente, dûment habilitée aux fins des présentes,

Agissant au nom et pour le compte de **l'École de Management**, composante de l'Université Toulouse 1 Capitole, situé 2, rue du Doyen Gabriel Marty – 31042 Toulouse Cedex 9, représenté par Monsieur **Hervé PENAN** en sa qualité de Directeur, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

ci-après dénommée l' «**UNIVERSITE** »,

D'autre part,

ensemble ci-après dénommés individuellement « la Partie » et collectivement les « Parties »,

Préambule :

Les Parties ont conclu une convention de partenariat (ci-après la « **Convention** ») en date du 28 novembre 2014 ayant pour objet la mise en place d'un dispositif de formation en alternance préparant les candidats préalablement recrutés sous contrat de professionnalisation, au diplôme national de la **LICENCE PROFESSIONNELLE mention Assurance, Banque, Finance parcours-type Chargé de clientèle particuliers** (ci-après la « **Formation** »).

Cette Convention a pris effet au 1^{er} septembre 2014. Elle a été conclue pour toute la durée de la Formation répartie sur l'année universitaire 2014 - 2015, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de même durée, soit une année universitaire.

Paraphe des signataires

--	--	--

A l'occasion du prochain renouvellement de la Convention, les Parties ont souhaité mettre à jour les annexes de la Convention applicables à compter de la rentrée universitaire 2018-2019.

Les Parties ont en conséquence formalisé les modifications susmentionnées dans le cadre du présent avenant (ci-après l' « **Avenant** ») et ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

L'Avenant a pour objet d'actualiser la/les annexe(s) de la Convention suivante(s) :

- Annexe pédagogique¹
- Annexe financière¹

Les annexes actualisées de la Convention sont jointes aux présentes.

Par ailleurs, conformément au [décret n°2015-790 du 30 juin 2015](#) fixant les critères qui permettent aux financeurs de la formation professionnelle continue de s'assurer de la qualité des actions de formation, l'UNIVERSITE certifie au CFA qu'elle est référencée sur la plateforme « DataDock ».

ARTICLE 2 – OUVERTURE D'UN/DE GROUPE(S) A ALBI

La Formation se déroulera pour ce groupe dans les locaux situés à Zone Albipôle, 8, avenue de la Martelle, 81150 Terssac

Toutes les autres dispositions de la Convention et de ses Avenants s'appliquent à ce groupe.

ARTICLE 3 - PRISE D'EFFET ET DUREE

L'Avenant prend effet, au besoin rétroactivement, à compter du **1^{er} septembre 2018 pour toute la durée de la Convention.**

Il est précisé que la Convention (dont le présent avenant fait partie intégrante) se renouvelle par tacite reconduction aux conditions de son article intitulé « DUREE ET PRISE D'EFFET ».

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINALES

Toutes les stipulations de la Convention non expressément modifiées par l'Avenant restent inchangées et continuent de produire leurs effets à l'égard des Parties.

En cas de contradiction entre les stipulations de la Convention et celles du présent avenant, les Parties conviennent expressément que les stipulations de l'Avenant prévaudront et seront seules applicables.

Fait en trois (3) exemplaires originaux, à Toulouse

Le : 03 octobre 2018

**Pour l'organisme
gestionnaire du CFA**
Pascal BOUTIN
Président

Pour l'Université
Corinne MASCALA
Présidente

**Pour l'Ecole de
Management**
Hervé PENAN
Directeur

¹ Cocher la case relative à la ou les annexe(s) modifiée(s)

Paraphe des signataires

--	--	--

ANNEXE 1 :

MAQUETTE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Unités d'Enseignement - UE		Crédits Coeff.	Volume horaire CFPB	Volume horaire Université	Modalités évaluation	
			Cours	Cours	Session 1	Session 2
SEMESTRE 1						
UE1	Economie bancaire et financière	11	0	91		
	<i>Intermédiation bancaire</i>	3	0	24,5	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
	<i>Audit - Organisation et stratégie</i>	2	0	14	CC écrit - 100%	CC report - 100%
	<i>Gestion boursière</i>	2	0	17,5	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
	<i>Marchés financiers</i>	2	0	17,5	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
	<i>Anglais de la finance</i>	2	0	17,5	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
UE2	Gestion de la relation client/prospect dans un environnement omnicanal	9	63	0		
	<i>Déclencher les prises de conscience</i>		28	0		
	<i>Qualifier les projets du client</i>	9	35	0	CT Oral- 100%	CT Oral- 100%
UE3	Cadre juridique et fiscal de l'activité bancassurance	10	0	73,5		
	<i>Droit de l'Assurance</i>	3	0	28	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
	<i>Fiscalité des particuliers</i>	3	0	21	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
	<i>Environnement et acteurs du marché de l'Assurance</i>	2	0	10,5	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
	<i>Bases de la comptabilité</i>	2	0	14	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
TOTAL		30	63	164,5		
SEMESTRE 2						
UE4	Economie bancaire et financière	2	0	49		
	<i>Monnaie - Politique monétaire</i>	1	0	24,5	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
	<i>Système bancaire français et européen</i>	1	0	24,5	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
UE5	Conseil au client/prospect et proposer les solutions bancaires adaptées à ses besoins	11	147	14		
	<i>Statuer sur l'opportunité de l'entrée en relation</i>	3	21	0	CT Oral- 100%	CT Oral- 100%
	<i>Rempporter l'adhésion du client et assurer le suivi</i>		21	0		
	<i>Traiter les besoins de financement</i>		28	0	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
	<i>Identifier les solutions</i>	5	42	0		
	<i>Renforcement Assurance</i>	2	35	0	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
UE6	Contribuer au résultat de son établissement bancaire dans le respect des dispositifs réglementaires	3	49	0		
	<i>Actionner les leviers de développement</i>	1	14	0	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
	<i>Développer la satisfaction client</i>	1	21	0	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
	<i>Contribuer à l'accroissement du PNB</i>	1	14	0	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
UE7	Cadre juridique	2	0	35		
	<i>Droit commercial</i>	1	0	14	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
	<i>Droit de la consommation</i>	1	0	21	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
UE8	Application professionnelle	12	70	7		
	<i>Mission professionnelle</i>	1	0	0	CC écrit - 100%	CC report - 25%
	<i>Projet tutoré</i>	6	70	0	CT écrit - 100%	CT écrit - 75%
	<i>Grand oral</i>	5	0	7	CT écrit - 100%	CT écrit - 100%
TOTAL		30	217	105		
FOAD S1+S2			35			
REVISIONS S1+S2			14			
EXAMENS S1+S2			21	31,5		
TOTAL S1+S2		60	399	301		

Paraphe des signataires

--	--	--

❖ *Table de correspondance 2018/2019 nouvelles/anciennes épreuves*

Bloc 1	Oral 40 mn	28 janvier 2019	-> Acte de vente	= Note/20
	Écrit 2h00	28 janvier 2019	-> Client et compte de dépôt	= Note/20
-> Prévention et gestion des risques			= Note/20	
-> Produits bancaires et non bancaires d'épargne			= Note/20	
-> L'assurance des personnes et des biens			= Note/20	
			-> Tarification	= Note/20
Bloc 2	Oral 40 mn	20 mai 2019	-> Approche globale	= Note/20
	Écrit 3h30	21 mai 2019	-> Négociation	= Note/20
-> Crédits aux particuliers			= Note/20	
-> Valeurs mobilières et techniques boursières			= Note/20	
			-> Transmission du patrimoine à titre gratuit	= Note/20
Bloc 3	Écrit 2h00	21 mai 2019	-> Gestion du portefeuille clientèle	= Note/20
			-> Marketing	= Note/20

Paraphe des signataires

--	--	--

ANNEXE 2 :

ANNEXE FINANCIERE

Les prestations de formation assurées par l'UNIVERSITE en application des présentes sont facturées au CFA sur la base des tarifs suivants :

PRESTATION	Unité de calcul	Tarif unitaire
Face à Face pédagogique (280 heures)	Heure / alternant	10 €
Surveillance (21 heures)	Heure / alternant	10 €

- 3 groupes à Toulouse : 66 apprenants
- 1 groupe à Carcassonne de 14 apprenants
- 1 groupe à Albi de 4 apprenants

Paraphe des signataires

--	--	--